

# Le logement du personnel, un investissement nécessaire mais de taille

Gestion et marketing - jeudi 13 février 2020 11:05



Ajouter l'article à mes favoris  
Suivre les commentaires



Poser une question / Ajouter un commentaire

Partager :



Des chambres ou des appartements, une maison ou même un hôtel, des professionnels de la restauration ont investi dans des logements pour le personnel. Un avantage qui fidélise les équipes et saisonniers, mais qui a un coût et exige une gestion rigoureuse.



L'hôtel-restaurant Le Provençal à Giens propose des chambres à ses salariés dans un immeuble face à l'établissement.

restauration.fr

Pour avoir un avantage face aux concurrents ou faciliter la vie des employés dans des régions où le prix de l'immobilier est élevé, des professionnels de la restauration ont investi dans des logements pour le personnel. À l'Auberge du Père Bise de Jean Sulpice, à Talloires-Montmin (Haute-Savoie), une quarantaine de salariés bénéficie de cet avantage en nature. Le chef loue en effet des appartements de plusieurs chambres à l'année pour les loger pendant la saison et vient d'acheter, dans le village, l'hôtel La Charpenterie (3 étoiles), avec 17 chambres simples et doubles (pour les couples ou des jeunes). *"Ce bâtiment est dédié aux salariés, logés ou non logés. Ils peuvent prendre leurs repas sur place, se reposer... Il est important de leur apporter une vie sociale, de leur donner accès aux activités de la commune. Certains mettent leurs enfants à la crèche. Si le quotidien est pratique, ils peuvent mieux s'exprimer au travail"*, constate Jean Sulpice.

La Villa Laliue, à Wingen-sur-Moder (Bas-Rhin), a investi il y a cinq ans dans une maison dans le centre du village, à dix minutes à pied du restaurant. Entièrement rénovée, elle peut accueillir jusqu'à 11 personnes, avec 5 chambres simples, 4 doubles de 25m<sup>2</sup> et des salles de bain privatives ou communes. La maison compte également une cuisine équipée commune, un salon et un jardin. *"Nous logeons à titre gracieux les stagiaires, présents pour six mois maximum, et pendant trois mois les personnes en CDI, CDD et les apprentis, le temps qu'ils trouvent leur propre logement. La maison est complète au printemps et l'été, mais pas l'hiver"*, explique Julie Bernhard-Klein, adjointe de direction.

## Le logement : un atout pour tous

L'hôtel-restaurant le Provençal, sur la presqu'île de Giens (Var), a été créé en 1951 par le grand-père des gérants actuels, Benjamin et Damien Piffet. *"Il avait déjà prévu des logements en face de l'hôtel, dans un immeuble. Nous disposons donc aujourd'hui de 15 chambres de 10 à 20 m<sup>2</sup> - dont trois doubles, une pour un couple, et deux avec lits séparés. Nous logeons nos saisonniers, en priorité les chefs de partie et les stagiaires. En pleine saison, nous gardons des chambres disponibles car nous savons qu'il y a toujours des imprévus",* explique Benjamin Piffet. L'établissement, ouvert d'avril à octobre, compte jusqu'à 55 saisonniers l'été. *"Sur Giens, il y a peu de transports. Sans logements, on ne pourrait pas accueillir de stagiaires ou de personnel qualifié venant d'autres régions. Ici, ils n'ont pas besoin de véhicules, ils sont à cinq minutes à pied des plages et les mineurs sont dans un environnement sécurisé. Le logement est un avantage en nature, tout comme la nourriture. Il est déduit du salaire net et soumis à cotisations",* ajoute-t-il. Lorsqu'ils ont repris l'établissement en 2012, les gérants ont racheté dans l'immeuble un studio de 27m<sup>2</sup>, transformé en espace commun avec salon, machine à laver, cuisine... Tout le mobilier des chambres a été changé. Un état des lieux est fait à chaque arrivée, assorti d'une caution, et le matériel cassé doit être remplacé.

### ► Les avantages

- Les personnes logées créent des liens plus rapidement : c'est positif pour les équipes.
- Le personnel n'a pas à se soucier de l'aspect logement et est à proximité de son lieu de travail
- Les jeunes gagnent en autonomie.

### ► Les inconvénients

- Le coût et la gestion (location ou achat, entretien, mobilier...).
- La nécessité parfois d'instaurer un cadre, par exemple concernant le ménage des locaux par le personnel. La Villa Laliq envisage même d'avoir recours à une femme de ménage pour régler la problématique de l'entretien des parties communes. En fonction des âges – les différences peuvent être importantes – les personnes n'ont pas la même façon de vivre (propreté, bruit...).